

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

DÉLIBÉRATION

D01364-2026-030

Séance du 1^{er} avril 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX
ET LE PREMIER AVRIL À 20 HEURES,
le conseil municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme COURTOIS
Sandrine, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 26 mars 2026.

Présents : BERTHET Julie, BOYER Frédérique, CAVILLON Hervé, CHARVET
Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, HENRY DIT GUILLAUMIN
Stéphane, MACAREZ Léa, PACCOUD Karine, PAUGET Antoine, PAUGET
Florian, PERTUIZET Anaïs, SYLÉNÉ Florine, VALLA Évelyne, VÉLON
Guillaume.

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Alexis FAVIER

OBJET : Validation de la grille tarifaire de l'Espace culturel « Maison COLIN ».

Vu la délibération n° D01364-2025-028 du 27 mai 2025 fixant les tarifs de mise à disposition de
l'Espace culturel « Maison COLIN »,

Considérant qu'après six mois d'utilisation des locaux un réajustement de la grille tarifaire de
location et mise à disposition de l'espace culturel « Maison COLIN » est nécessaire,

Madame l'Adjointe déléguée à la commission cérémonies et actions culturelles, sportives,
associatives, festives, présente la proposition de nouvelle grille tarifaire suivante :

	Répétition hebdomadaire du lundi au jeudi	Location « simple »	
		Scène chaises mangerdebout bar amovible accès à la régie côté scène matériel de projection, loge	
		Prix par jour du lundi au jeudi sauf veille de jour férié et jour férié	Prix par jour Vendredi, samedi et dimanche veille de jour férié et jour férié
Association communale de SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE avec proposition culturelle et/ou artistique	Mise à disposition ◄► 	Mise à disposition ◄► 	Mise à disposition ◄► Forfait fonctionnement : 30€
Association de la conférence Bresse* avec proposition culturelle et/ou artistique	Mise à disposition ◄► Forfait fonctionnement 100€/an	Mise à disposition ◄► Forfait fonctionnement 30€	Mise à disposition ◄► Forfait fonctionnement : 60€
Centre Social ou Espace de Vie Sociale avec proposition culturelle et/ou artistique	Mise à disposition ◄► Forfait fonctionnement 100€/an	Mise à disposition ◄► Forfait fonctionnement 30€	Mise à disposition ◄► Forfait fonctionnement : 60€
Autre association avec proposition culturelle et/ou artistique	Mise à disposition ◄► Forfait fonctionnement 100€/an	Mise à disposition ◄► Forfait fonctionnement 30€	Mise à disposition ◄► Forfait fonctionnement : 60€
Artiste ou compagnie artistique amateur	Mise à disposition ◄► Forfait fonctionnement : 100€/an	Mise à disposition ◄► Forfait fonctionnement 30€	Mise à disposition ◄► Forfait fonctionnement : 60€
Artiste ou compagnie artistique pro	Mise à disposition ◄► Forfait fonctionnement 100€/an	Mise à disposition ◄► Forfait fonctionnement 30€	Mise à disposition ◄► Forfait fonctionnement : 60€
Collectivités territoriales de Grand Bourg Agglomération avec proposition culturelle et/ou artistique		Mise à disposition Forfait fonctionnement : 30€	Mise à disposition Forfait fonctionnement : 60€
Entreprise avec proposition culturelle et/ou artistique		200 €	400 €
Caution	500€	500€	500€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la grille tarifaire de location et mise à disposition de l'espace culturel « Maison COLIN » présentée ci-dessus ;

PRÉCISE que la présente grille tarifaire entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2026 ;

PRÉCISE que la grille tarifaire pourra être révisée par délibération du conseil municipal ;

AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 1^{er} avril 2026

La Maire,
 Sandrine COURTOIS

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le

et publication ou notification
 du

